

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **9 - SEP. 2024**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2025, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2024 autorisant l'ouverture de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2025, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête

Article 1

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2025 est composé comme suit :

Président :

- **Monsieur Pierre PIBAROT** | *Directeur des services hors classe de la PJJ* | Directeur territorial, DTPJJ Bouches-du-Rhône ;

Vice-présidente :

- **Madame Dana SEIGNEZ** | *Attachée d'administration hors classe de l'Etat* | Directrice territoriale, DTPJJ Loire ;

Membres :

- **Madame AMARI Isabelle** | *Attachée d'administration hors classe de l'Etat* | Cheffe de département des ressources humaines et de l'action sociale, Délégation interrégionale du secrétariat général Sud ;
- **Madame CHALUT-NATAL Véronique** | *Attachée d'administration hors classe de l'Etat* | Adjointe au sous-directeur, Sous-direction des politiques statutaire et salariale ministérielles et de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale ;
- **Madame CHIROL Nathalie** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Directrice territoriale adjointe, DTPJJ Paris ;
- **Monsieur COUVAL Jacky** | *Attaché principal d'administration de l'Etat* | Adjoint au délégué interrégional, Délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Est ;
- **Madame DE KERAUTEM Aude** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Directrice des missions éducatives adjointe, DIRPJJ Centre – Est ;
- **Madame DEVAUX Séverine** | *Directrice des services de classe exceptionnelle de la PJJ* | Directrice interrégionale adjointe, DIRPJJ IDFOM ;

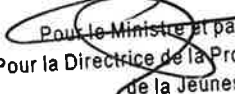
- **Monsieur DUCASSE Bruno** | *Attaché d'administration hors classe de l'Etat* | Responsable de l'appui au pilotage territorial, DTPJJ Hérault ;
- **Monsieur FREHAUT Patrick** | *Directeur des services de classe exceptionnelle de la PJJ* | Directeur honoraire ;
- **Monsieur PERRIN Frédéric** | *Attaché d'administration hors classe de l'Etat* | Conseiller mobilité carrière, Secrétariat général ;
- **Madame TENAUD Marie-Laure** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Cheffe de la mission nationale mineurs non accompagnés, Sous-direction des missions de protection judiciaire de la jeunesse ;
- **Monsieur TILOUCH Hakim** | *Directeur des services hors classe de la PJJ* | Directeur territorial, DTPJJ Essonne.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

9 - SEP. 2024


Pour le Ministre et par délégation,
Pour la Directrice de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse,
Pour le Sous-directeur des Ressources
Humaines et des Relations Sociales,
La Cheffe du bureau
du Recrutement et de la Formation

Cécile FOLEA